

Quels outils techniques et financiers

Katy Pojer

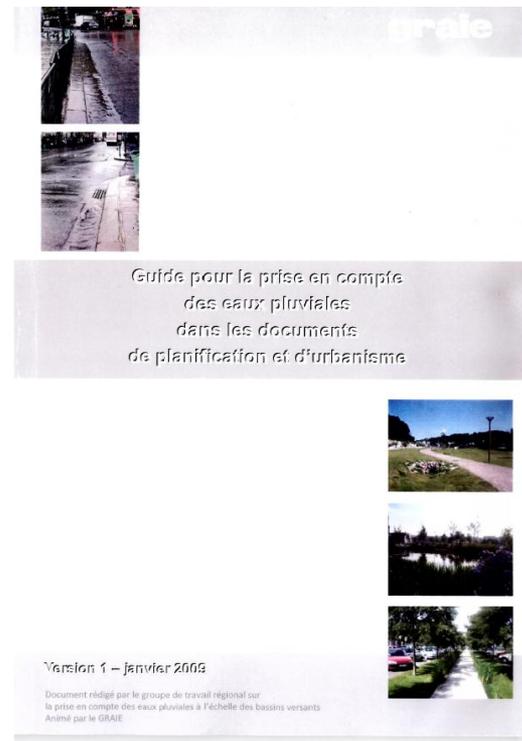
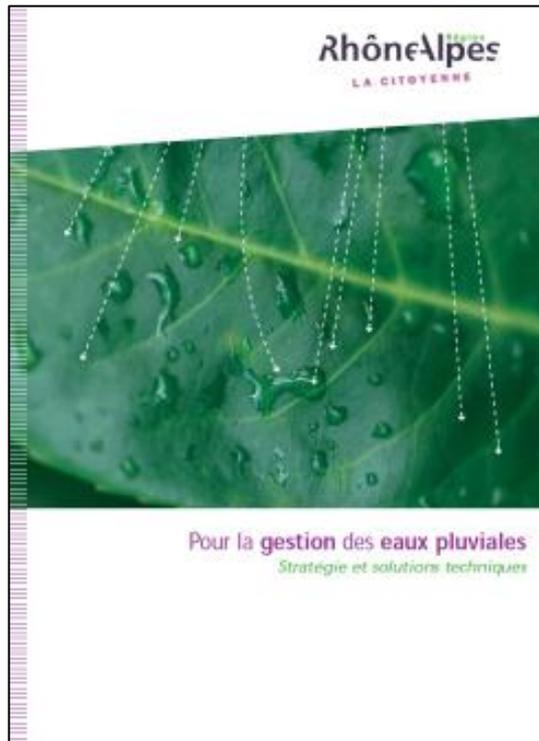
Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse

Mardi 13 mai 2014

● Quelle technique mettre en œuvre?

- ✓ Des documents existent

http://www.graie.org/graie/graiedoc/doc_telech/PlaqTA.pdf



Quelle technique mettre en œuvre?

- ✓ Des documents existent

http://www.adopta.fr/site/index.php?option=com_frontpage&Itemid=1

ADOPTA
Le premier fabricant des eaux pluviales

FICHE DE CAS N° 2

III Tuyaux, III Bouche d'égoût Le parking de la Faculté de Droit à Douai

En 1998, suite à la transformation d'un site privé en parking public, la ville de Douai a fait le choix de gérer les eaux pluviales sur place.

UNE PÉRENNISATION DU SITE PAR DES CHOIX TECHNIQUES ADAPTÉS

Une grande surface utilisée.
La gestion des eaux pluviales s'effectue sur la totalité du parking de 12 500 m². Les eaux sont gérées au plus près de leur point de chute, ce qui limite le ruissellement. C'est une 80% de la pollution des eaux pluviales provient du ruissellement, on limite donc drastiquement la concentration des polluants qui se fixent aux matières en suspension.

La structure réservoir des arêtoles perméables.
La création d'une structure réservoir sur la surface totale du parking permet d'installer la **totalité des eaux pluviales** qui tombent sur le parking. Pour préserver la durée de vie de la voirie, les zones de roulement sont en enrobés « classiques » imperméables. Seules les zones de stationnement sont en enrobés poreux. La zone de roulement est encadrée, ce qui permet aux eaux pluviales de ruisseler vers les zones perméables et de se diffuser dans la totalité de la structure. (cf. Fiche technique n°5 : structure réservoir à multitenants poreux).

La mise en place est simple car le structure réservoir est réalisée avec les tuyaux de la voirie (logiquement et rapidement). Le choix de chaussons en caoutchouc ou en bois empêche les arêtoles poreuses de s'effriter, de se déformer ou de se déformer. Elles assurent la zone d'infiltration et de stockage, de sorte que les eaux pluviales ne se perdent pas à l'écoulement.

AUCUN TUYAU, REGARD OU BOUCHE N'EST IMPLANTÉ SUR LE SITE

Une grande capacité d'absorption.
La forte porosité des enrobés poreux et du corps de chaussons permet de gérer par infiltration toutes les pluies même les plus fortes. La capacité d'absorption est 100 fois plus grande que les besoins nécessaires à l'absorption d'une pluie dite décaennale. La vitesse d'infiltration mesurée sur des enrobés poreux neufs est d'environ 75 000 l/h/m² ce qui est largement suffisant pour gérer le débit d'unorage décaennal qui culmine à 30 l/h/m² dans la région.

Une absorption naturelle et gratuite.
Les cailloux, appelés « grave », de la structure réservoir servent de support à une culture bactérienne composée de « chlores ». Une station d'épuration. Les micro-organismes dégradent les matières organiques, les hydrocarbures, etc. (Étude C.J. PVAL, A.P. Newman, P.C. Bond disponible sur le site du GRAIE : www.graie.org).

Un aspect paysager adapté.
Le choix de la structure réservoir n'est pas un frein à l'insertion de parterres de fleurs et d'arbres. En effet, les zones d'espaces verts intégrées contribuent à une diffusion de l'eau.

ADOPTA
Le premier fabricant des eaux pluviales

**Fiche technique n° 3 :
La noue**

DÉTAIL D'UNE NOUE

NOUE AVEC MASSIF DRAINANT

NOUE ENGAZONNÉE

Choix des matériaux

- Pour la réalisation d'une noue simple, il n'y a pas besoin de matériau spécifique.
- En ce qui concerne l'ajout d'un massif drainant :
 - En grande surface du bricolage et de l'outillage : Tuyaux PVC, Puits en béton et PVC, Regard en fonte.
 - Chez un fabricant ou négociant de matériaux de construction : Géotextile et Grave.

fourchette de prix indicatifs

- Quel que soit le linéaire envisagé pour la création de la noue, il faut prendre en compte le déplacement forfaitaire d'engra : 300 à 400 €.
- La mise en place de la noue : terrassement, évacuation : 10 € le m³.
- Massif drainant : fourniture et pose : 60 à 100 € le mètre linéaire (TTQ).
- Engazonnement : 1 à 2 € le mètre linéaire.

- ✓ Des conseils possibles dans les CAUE, agences d'urbanisme, associations (ASCOMADE, GRAIE, ADOPTA...)....

- **Quelles aides financières – l'appel à projets « réduire la pollution pluviale » de l'agence de l'eau**

→ **appel à projet 2014 « réduire la pollution pluviale » qui vise en priorité :**

- Les travaux de **désimperméabilisation** et d'**infiltration** qui permettent de réduire le volume d'eaux pluviales collecté dans les réseaux d'assainissement unitaire.

Mais également :

- le traitement des eaux pluviales strictes collectées dès lors que les rejets se font dans des milieux où il existe un risque sanitaire (baignade, conchyliculture...),
- le traitement de la pollution pluviale stricte collectée en zone d'activité sur des sites industriels dès lors qu'elle est à l'origine d'une pollution du milieu.



• Quelles aides financières – l'appel à projets « réduire la pollution pluviale » de l'agence de l'eau

→ Le calendrier :



→ Les porteurs de projets attendus :

- les collectivités territoriales (communes et leurs groupements, conseils généraux et régionaux)
- les organismes de recherche dès lors que le projet est également porté par une collectivité
- les industriels
- les promoteurs, aménageurs, architectes, syndic...
- les associations...

• **Quelles aides financières – l'appel à projets « réduire la pollution pluviale » de l'agence de l'eau**

→ **Les actions financées :**

- Des techniques innovantes de gestion des eaux pluviales (noues, fossés d'infiltration, toitures végétalisées...),
- des études (déconnexion des eaux pluviales, validation des performances, pilotes de traitement, modélisations...),
- des équipements de mesure et de gestion (dispositifs d'alerte à la pollution, dispositifs de mesure de pollution rejetée...),
- des ouvrages de traitement....

→ **Sont exclus :**

- les travaux relevant de l'exploitation courante des ouvrages,
- le renouvellement d'ouvrage à l'identique,
- les travaux dont l'objectif est la prévention des inondations,
- le traitement par des séparateurs d'hydrocarbures des eaux de pluie collectées sur des zones de parking.

→ **Sont aidés dans le cadre du programme classique :**

- les travaux sur les réseaux unitaires (réhabilitation, mise en séparatif...).



Quelles aides financières – l'appel à projets « réduire la pollution pluviale » de l'agence de l'eau

- L'aide de l'agence pour l'ensemble des actions est une **subvention de 50%** maximum avec :
 - une enveloppe financière globale de **15 M€**,
 - une aide maximale de 1 M€.
- La sélection des projets se fait en fonction des enjeux suivants :
 - l'efficacité du projet en volume d'eau déconnecté ou en efficacité de traitement,
 - le caractère innovant du projet,
 - la faisabilité technique,
 - la solidité financière du projet,
 - l'exemplarité et la valorisation à d'autres territoires des bassins,
 - le nombre de personnes concernées pour les actions groupées.



Quelles aides financières – l'appel à projets « réduire la pollution pluviale » de l'agence de l'eau

Pour en savoir plus :
<http://www.eaurmc.fr/>

SAUVONS L'EAU!
Appel à projets :
RÉDUIRE LA POLLUTION PLUVIALE DANS LES SYSTÈMES D'ASSAINISSEMENT

- > infiltrer ou réduire l'eau de pluie
- > traiter les rejets d'eau de pluie collectée par les réseaux pluviaux

À qui s'adresse l'appel à projets ?
Sur tous les territoires des basses Rives-Méditerranée et Corse :

- Sur collectivités territoriales communales et leurs groupements, syndicats parapluyes et intercommunaux
- Sur organismes de recherche qui travaillent à une recherche
- Sur associations
- Sur particuliers

Quels projets sont soutenus ?

- Tout projet contribuant à infiltrer ou réduire l'eau de pluie
- Des travaux d'entretien de collecteurs existants, travaux d'entretien, travaux neufs
- Des ouvrages de réduction de la pollution des eaux de pluie (déversement, par exemple) dans le cadre d'un projet global d'assainissement
- Des actions de communication dans le cadre d'un programme de travaux
- Tout projet qui traite l'eau de pluie collectée et injecte directement dans le réseau existant, des les en un seul pointement une vulnérabilité existante est identifiée
- Tout projet qui traite l'eau de pluie collectée sur des sites industriels afin de réduire une pollution du réseau
- Travaux de traitement des eaux pluviales (mécanisme, filtration de traitement des eaux pluviales)
- Des ouvrages de mesure et de gestion (appareils de mesure, diversité de mesure)
- Des ouvrages de traitement

Réduire les pollutions pluviales : le nouvel enjeu de l'assainissement

Lors de fortes pluies, les réseaux d'assainissement peuvent déborder et entraîner la pollution vers les milieux naturels. Pour limiter ces débordements, les techniques dites « basses d'infiltrage » sont en expansion... Il ne faut pas perdre de vue que la l'augmentation de l'imperméabilisation des sols crée une problématique.

C'est pourquoi l'agence de l'eau lance un appel à projets pour développer les techniques de collecte et de traitement des eaux de pluie, le volume d'eau collectée dans les réseaux d'assainissement.

Et aussi les exemples de **projets financés** dans le cadre de l'appel à projets 2013

agence de l'eau
SAUVONS L'EAU!
Appel à projets

OSONS DÉSIMPÉRMÉABILISER LES SOLS !
Des collectivités s'engagent

Les villes s'intéressent de plus en plus aux techniques pour infiltrer l'eau là où elle tombe : jardins de pluie, noues... et ainsi redonner aux sols leur rôle d'éponge. Sur des sols désimperméabilisés, l'eau de pluie ne peut s'infiltrer. Ce sont des solutions que l'agence de l'eau soutient car elles permettent d'éviter l'engagement des réseaux d'assainissement qui lors de fortes pluies peuvent déborder et ainsi polluer les nappes et les rivières.

Pour encourager les collectivités à désimperméabiliser leur espace urbain, l'agence de l'eau a lancé un appel à projets en 2013 permettant de financer jusqu'à 50% les projets de réduction de la pollution pluviale. Sur une enveloppe de 10 M€, 4 M€ ont été investis pour des projets d'infiltration.

En 2014, l'agence de l'eau renouvelle son soutien aux collectivités et lance un nouvel appel à projets doté de 15 M€.

Exemplaires, les projets présentés ci-dessous financés en 2013 dans le cadre du 1^{er} appel à projets sortent de terre.

Journée technique
GESTION des eaux pluviales
Osons désimperméabiliser les sols !

MERCI DE VOTRE ATTENTION

